



RÉVISION GÉNÉRALE N°2 DU PLUI D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Concertation préalable

Dossier de porter à connaissance établi par les services de l'État (Direction départementale des Territoires de Maine-et-Loire)



- **Le dossier et ses annexes** sont consultables au siège d'Angers Loire Métropole :

**83, rue du Mail,
49100 ANGERS**

du lundi au vendredi
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00